Commission
de la représentation
électorale du Québec

COMMISSION DE LA REPRESENTATION

PREVISIONS BUDGETAIRES

1988-1989

LE 31 MARS 1988

TABLE DES MATIERES

PAGE

INTRODUCTION 1

NOTES EXPLICATIVES 2

PREVISIONS BUDGETAIRES 1988-1989 3
ADMINISTRATION DU SYSTEME ELECTORAL (ELEMENT 02)

COMPARAISONS PAR CATEGORIE POUR:

-COMMISSION DE LA REPRESENTATION.....4
(ELEMENT 02)

INTRODUCTION

Conformément à l'article 39.5 de la Loi sur la représentation électorale (L.R.Q., c. R-24.1) la Commission de la représentation remet au Président de l'Assemblée nationale les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1988-1989.

L'étude des prévisions qui font l'objet du présent document est confiée à une commission parlementaire laquelle les approuve et dépose son rapport à l'Assemblée nationale (articles 39.6 et 39.9 de la Loi sur la représentation électorale).

Toutefois, cette année, le dépôt à l'Assemblée nationale des prévisions budgétaires tient lieu de leur approbation puisque l'article 39.10 de la loi sur la représentation électorale énonce que:

> "L'étude en commission parlementaire des prévisions budgétaires de la Commission n'a toutefois pas lieu lorsque la procédure de délimitation des circonscriptions électorales, telle que prévue aux articles 25 à 32 de la présente loi, est en cours.
>
> Dans ce cas, le seul dépôt à l'Assemblée nationale des prévisions budgétaires de la Commission tient lieu de leur approbation."

NOTES EXPLICATIVES

Le Président de la Commission de la représentation a fait parvenir le 1er février 1988 au secrétariat du Conseil du trésor les prévisions budgétaires de la Commission de la représentation pour l'exercice financier 1988-1989 pour les fins de la publication du Livre des crédits.

Les prévisions sont inscrites à l'élément 02 du programme 03 (Administration du système électoral).

Des modifications de l'ordre de 100 000$ doivent être apportées aux prévisions budgétaires qui ont été transmises en février 1988, suite à des précisions concernant les coûts réels de publicité, pour rencontrer les exigences du deuxième alinéa de l'article 33 de la Loi sur la représentation électorale qui prévoit que:

> "La Commission doit cependant prendre les mesures nécessaires pour la meilleure diffusion possible, auprès de la population, de la délimitation des circonscriptions électorales et en particulier, des modifications apportées par rapport à la délimitation précédente".

Enfin, les tableaux qui suivent présentent une ventilation des prévisions par catégorie de dépenses.

PERSONNE DESIGNEE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE
COMMISSION DE LA REPRESENTATION

PREVISIONS BUDGETAIRES 1988-1989

PROGRAMME 03 : ADMINISTRATION DU SYSTEME ELECTORAL (ELEMENT 02)

SUPER-CATEGORIES ET CATEGORIES	
FONCTIONNEMENT-PERSONNEL	
01- Traitements	
02- Autres rémunérations	
SOUS-TOTAL:	
FONCTIONNEMENT-AUTRES DEPENSES	
03- Communications	339 000
04- Services	57 000
05- Entretien	
06- Loyers	5 000
07- Fournitures	60 000
11- Autres dépenses	
12- Service de la dette	
SOUS-TOTAL:	461 000
CAPITAL-AUTRES DEPENSES	
08- Equipement	
09- Immobilisation	
SOUS-TOTAL:	
TRANSFERT	
10- Transfert	
PRETS, PLACEMENTS ET AVANCES	
13- Prêts, placements et avances	
TOTAL:	461 000

SAINTE-FOY, LE 31 MARS 1988

PERSONNE DESIGNEE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE
COMMISSION DE LA REPRESENTATION

COMPARAISONS PAR CATEGORIE DES PREVISIONS BUDGETAIRES

PROGRAMME 03 : ADMINISTRATION DU SYSTEME ELECTORAL (ELEMENT 02)

SUPER-CATEGORIES ET CATEGORIES	1988-1989	1987-1988	ECART
FONCTIONNEMENT-PERSONNEL			
01- Traitements			
02- Autres rémunérations			
SOUS-TOTAL:			
FONCTIONNEMENT-AUTRES DEPENSES			
03- Communications	339 000	190 000	149 000
04- Services	57 000	70 000	(13 000)
05- Entretien			
06- Loyers	5 000	9 000	(4 000)
07- Fournitures	60 000	31 000	29 000
11- Autres dépenses			
12- Service de la dette			
SOUS-TOTAL:	461 000	300 000	161 000
CAPITAL-AUTRES DEPENSES			
08- Equipement			
09- Immobilisation			
SOUS-TOTAL:			
TRANSFERT			
10- Transfert			
PRETS, PLACEMENTS ET AVANCES			
13- Prêts, placements et avances			
TOTAL:	461 000	300 000	161 000

SAINTE-FOY, LE 31 MARS 1988

Commission
de la représentation
électorale du Québec

COMMISSION DE LA REPRESENTATION

RAPPORT FINANCIER PRELIMINAIRE

1987-1988

LE 31 MARS 1988

TABLE DES MATIERES

PAGE

INTRODUCTION 1

NOTES EXPLICATIVES 2

RAPPORT PRELIMINAIRE 1987-1988 ADMINISTRATION DU SYSTEME ELECTORAL POUR:

-COMMISSION DE LA REPRESENTATION.....3
(ELEMENT 02)

INTRODUCTION

Conformément à l'article 39.7 de la Loi sur la représentation électorale (L.R.Q., c. R-24.1), le Président de la Commission de la représentation, est tenu de fournir aux membres de la commission parlementaire chargée d'étudier ses prévisions budgétaires un rapport financier préliminaire de l'exercice précédent.

Les données qui apparaissent dans ce présent rapport indiquent les dépenses de la Commission de la représentation estimées au 31 mars 1988. Les informations utilisées pour la production de ce document sont tirées des rapports financiers comptabilisés au 29 février 1988 par la direction des systèmes du Gouvernement du Québec.

NOTES EXPLICATIVES

Les dépenses estimées au 31 mars 1988 s'élèvent à 300 000$ et n'excèdent pas les prévisions présentées à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du 8 juin 1987.

Ce rapport financier préliminaire donne la ventilation des dépenses effectuées par la Commission lors du dernier exercice.

PERSONNE DESIGNEE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE
COMMISSION DE LA REPRESENTATION

RAPPORT PRELIMINAIRE 1987-1988

PROGRAMME 03 : ADMINISTRATION DU SYSTEME ELECTORAL (ELEMENT 02)

SUPER-CATEGORIES ET CATEGORIES	PREVISIONS 1987-1988	ESTIME DES DEPENSES AU 31 MARS 1988	ECART AUX PREVISIONS 1987-1988
FONCTIONNEMENT-PERSONNEL			
01- Traitements			
02- Autres rémunérations			
SOUS-TOTAL:			
FONCTIONNEMENT-AUTRES DEPENSES			
03- Communications	190 000	211 000	(21 000)
04- Services	70 000	73 000	(3 000)
05- Entretien			
06- Loyers	9 000	5 000	4 000
07- Fournitures	31 000	11 000	20 000
11- Autres dépenses			
12- Service de la dette			
SOUS-TOTAL:	**300 000**	**300 000**	-
CAPITAL-AUTRES DEPENSES			
08- Equipement			
09- Immobilisation			
SOUS-TOTAL:			
TRANSFERT			
10- Tranfert			
PRETS, PLACEMENTS ET AVANCES			
13- Prêts, placements et avances			
TOTAL:	**300 000**	**300 000**	-

SAINTE-FOY, LE 31 MARS 1988